

# OÙ VONT LES PROFITS DE LA GUERRE ?

**Gabriel Zucman**

[https://gabrielzucman.substack.com/p/ou-vont-les-profits-de-la-guerre?utm\\_campaign=email-half-post&r=4qm15h&utm\\_source=substack&utm\\_medium=email](https://gabrielzucman.substack.com/p/ou-vont-les-profits-de-la-guerre?utm_campaign=email-half-post&r=4qm15h&utm_source=substack&utm_medium=email)

*Avec l'envolée des prix du pétrole, les bénéfices des sociétés extractives explosent et finissent recyclés dans les paradis fiscaux. Mais il n'est pas trop tard pour taxer efficacement les profiteurs de guerre.*

Pour les peuples et les dirigeants des années 1970, il était évident que les profits engendrés par l'explosion des prix de l'or noir à la suite des chocs pétroliers de 1973 et 1979 avaient vocation à être, en grande partie, socialisés.

Certains pays producteurs, comme l'Arabie Saoudite et le Venezuela, choisirent de nationaliser leur production (entre 1973 et 1980 pour le premier pays, en 1976 pour le second) ; d'autres de la taxer à des taux quasi-confiscatoires.

Les États-Unis créèrent ainsi en 1980 une taxe sur les superprofits pétroliers au taux de 70 %, qui s'appliquait après avoir payé l'impôt normal sur les sociétés au taux de 46 %. Soit une imposition totale de près de 85 %. Le Royaume-Uni fit de même en 1975.

Tout comme les bénéfices des marchands d'armes s'étaient vus confisqués pendant les guerres du 20<sup>e</sup> siècle – avec une imposition à 95 % des superprofits aux États-Unis en 1942 – il était hors de question que la rente pétrolière, fruit de conflits armés et de révolutions, puisse être appropriée par quelque puissance privée que ce soit.

C'est ainsi que les richesses pharaoniques générées par l'explosion du cours de l'or noir, ce prix tant convoité, échappèrent aux majors et à leurs propriétaires.

Fort mécontents, ces derniers se promirent qu'on ne les y reprendrait plus.

\*\*\*

**À partir des années 1980, les compagnies pétrolières, ces grandes multinationales du 20<sup>e</sup> siècle, mirent tout leur pouvoir derrière un projet de réécriture des règles du jeu économique international, qui devait assurer leur prospérité.**

Dans cette nouvelle organisation du commerce mondial – qui déboucha sur la mondialisation que nous avons connue des années 1980 jusqu'aux années 2020 – deux innovations devaient permettre que ne se répète l'épisode des années 1970.

**La concurrence internationale, d'abord,** devait garantir qu'aucun État ne vienne trop lourdement taxer les profits. Bien sûr les gisements de pétrole, contrairement aux usines, ne peuvent pas être délocalisés, mais le chantage porterait sur l'investissement : trop d'impôt ici, au Royaume-Uni ou en Norvège, et les compagnies iraient forer là-bas, en Russie ou au Canada.

C'est sous cette menace que les pays producteurs baissèrent, les uns après les autres, leurs taux d'imposition sur les sociétés extractives.

**L'essor des paradis fiscaux, ensuite :** si un État tentait de prélever sa dîme, les compagnies pétrolières délocaliseraient non pas leur production mais leurs bénéfices comptables sous des cieux plus cléments, à coup de transferts intra-groupes et autres techniques d'ingénierie financière.

Les recherches menées par les économistes Alice Chiochetti et Ninon Moreau-Kastler ont permis de quantifier ce phénomène.

Pour un euro de bénéfice réalisé par l'industrie extractive, 12 centimes environ atterrissent dans les paradis fiscaux, taxés à des taux dérisoires.

**Et en période de crise, ce ne sont pas 12 % mais 20 % des superprofits qui sont enregistrés dans les centres financiers offshore, aux Bermudes, au Luxembourg ou à Singapour.**

\*\*\*

C'est ainsi que les taux effectifs d'imposition dans l'industrie pétrolière, même s'ils restent supérieurs à ceux en vigueur dans d'autres secteurs de l'économie (car il est difficile de cacher que l'on extrait du pétrole, ce qui laisse du pouvoir aux pays producteurs), se sont effondrés au cours du demi-siècle passé.

On dispose des séries historiques les plus longues pour les multinationales américaines, qui permettent de bien comprendre l'ampleur de cette transformation.

À la veille du premier choc pétrolier, les entreprises pétrolières états-uniennes s'acquittaient de 65 % en impôts sur leurs bénéfices réalisés à l'étranger. Taux qui monta à 90 % au mitan des années 1970 (sans compter le coût des nationalisations).

Avant de baisser progressivement à partir des années 1980, pour atteindre 37 % en 2023, la dernière année disponible.

